



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de CONCORET  
56430 – CONCORET

SEANCE DU MARDI 20 FEVRIER 2018

*L'an deux mille dix-huit, le 20 février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 12 février, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.*

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

Présents :

COIGNARD Ronan	MULLER Sarah	GARCIA Déborah
AUBERT Jean-Marie	AUBRY Gwenaël	GORTAIS Edmond
AUBERT Joëlle	COAT Alain	LEGLOAHEC Yann

Secrétaire de séance : M. Edmond GORTAIS

Absents excusés : M. Gilles LURETTE (pouvoir à Déborah Garcia), M. Loïc SAILLARD (pouvoir à M. Gwénaël Aubry), M. Nicolas MEZZALIRA

Absents : MM. Philippe VIMAL DU MONTEIL et Jean-Pierre LE BOURHIS

### **Demande d'ajout à l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : **Terrain de football - Fourniture et pose de pare-ballons.**

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Arrivée de Philippe VIMAL DU MONTEIL

## **COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE**

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DECISION N° 2018-01 - ASSAINISSEMENT : Canalisation Rue du Calvaire**

Le Maire de la Commune de Concoret,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'inscription au budget primitif 2018 du service de l'assainissement de crédits pour les travaux de voirie

**Décide**

**Article 1 :** de valider la proposition présentée par l'Entreprise POMPEI pour les travaux de canalisation Rue du Calvaire.

**Article 2 :** de signer le devis présenté par l'Entreprise POMPEI, d'un montant de 1 833 € HT. La dépense sera inscrite en section d'investissement du budget de l'assainissement.

**Article 3 :** La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan.

Arrivée de Jean-Pierre LE BOURHIS

## **N° 01/02/2018 - CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2018 : Approbation du compte rendu**

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide d'approuver, par un vote à mains levées et à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 9 janvier 2018

## **N° 02/02/2018 – GEFI INGENIERIE : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC**

Après présentation du diagnostic par Monsieur Yann SALAND, chef de projet chez GEFI Ingénierie, et débat, le conseil municipal est amené à se prononcer sur la suite à donner à ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, de poursuivre la réflexion et d'affiner le budget.

## **N° 03/02/2018 – SUBVENTIONS COMMUNALES**

Vu les demandes de subventions déposées en Mairie,

Après délibération, le conseil municipal, DECIDE, par vote à mains levées, d'attribuer les subventions suivantes, au titre de l'année 2018 :

### **Voyages scolaires (avec nuitées) 40 €/enfant (à l'unanimité et par vote à mains levées) :**

- Collège Marie Immaculée Mauron (Voyages en Normandie et à Paris)
- Collège Mme de Sévigné Mauron (Voyages à la neige et au Pays de Galles)
- Collège de Brocéliande Guer ((Voyages en Italie et au Pays de Galles)
- Ecole du Taureau Bleu Concoret (Classe de découverte à Sarzeau)

A l'issue de la sortie scolaire, l'établissement fournira la liste réelle des participants aux voyages.

### **Fonctionnement / formation (à l'unanimité et par vote à mains levées) :**

- OGEC Ecole St Laurent : 20 €/enfant (effectif de la rentrée)
- Ecole du Taureau Bleu : 20 €/enfant (effectif de la rentrée)
- Lycée Professionnel de St Jean Brévelay : 40 € (1 élève en CAP Fleuriste)
- Ecole St Louis : participation sur la base du coût d'un élève à l'école publique communale

**Associations communales :**

- CPIE Forêt de Brocéliande (Pour : 8, Contre : 2, Abstentions : 2 -M. J.M. Aubert ne prend pas part au vote) : 1 000.00 €
- Les loisirs du Val aux Fées (unanimité) : 60.00 €
- La Maison d'Ernestine (Pour : 8, Contre : 2, Abstentions : 3) : 500.00 €
- Brocéliande Moto Verte (Pour : 10, Abstentions : 3) : 500.00 €
- ACCA pour les piégeurs de ragondins (Pour : 10, Abstentions : 3) : 50.00 € par piégeur

**Autres associations :**

- Banque Alimentaire (unanimité) : 70.00 €
- Cadets de Mauron (unanimité) : 100.00 €
- Restos du Cœur du Morbihan (M. Ph. Vimal du Monteil ne prend pas part au vote) : Pour 12, : 150.00 €
- Alcool Assistance : (unanimité) : 50.00 €
- ADMR de Mauron : pas de subvention communale possible, sachant que la Communauté de Communes a été sollicitée.

M. le Maire est autorisé à inscrire les crédits au budget primitif 2018 et à procéder aux mandatements.

**N° 04/02/2018 – CENTRE DE SOINS DE MAURON : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE SALLE**

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de l'association Centre de Soins de Mauron, sollicitant la mise à disposition gracieuse d'une salle pour leur assemblée générale qui aura lieu le vendredi 6 avril prochain à partir de 20 heures.

Le conseil est amené à se prononcer sur cette demande.

Après délibération le conseil décide, par 12 voix pour et 1 abstention, et par vote à mains levées, d'émettre un avis favorable à la demande du Centre de soins de Mauron.

**N° 05/02/2018 – BSH : BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Vu la délibération du conseil en date du 09 décembre 2014 autorisant le Maire à signer la convention avec Bretagne Sud Habitat pour la gestion des quatre logements locatifs (résidence du val aux fées),

M. le Maire présente à l'assemblée le budget prévisionnel établi par Bretagne Sud Habitat au titre de l'année 2018.

Il est proposé à l'assemblée de valider la proposition de celui-ci pour 2018 estimant à 14 538 € l'excédent à reverser après honoraires.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- VALIDE la proposition du budget prévisionnel établi par Bretagne Sud Habitat pour l'année 2018.
- CHARGE M. Le Maire de la transmission de la présente décision à l'organisme BSH.

## **N° 06/02/2018 – SCOT DU PAYS DE PLOERMEL : AVIS SUR PROJET**

En comité syndical du 20 décembre 2017, les élus du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural ont arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne. Conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal dispose de trois mois à compter de la transmission du document pour émettre un avis, lequel serait réputé favorable à défaut de réponse à l'expiration de ce délai.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par vote à mains levées, 10 voix Pour et 3 Abstentions, d'émettre un avis favorable au projet présenté.

## **N° 07/02/2018 – ARIC : NOMINATION D'UN DELEGUE**

Ploërmel Communauté a pris contact avec l'association régionale d'information des collectivités territoriales (ARIC) pour construire un plan de formation des élus locaux. Ploërmel Communauté prévoit d'adhérer en 2018 et demande à chaque commune de :

- Désigner un délégué, membre du conseil municipal
- Transférer le tableau du conseil municipal avec les adresses postales et mails, ainsi que les numéros de téléphone de chaque élu.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- De nommer comme délégué : M. Ronan COIGNARD
- D'autoriser, M. le Maire à transmettre les informations demandées après accord de chaque élu.

## **N° 08/02/2018 – PROJET EDUCATIF LOCAL**

Dans le cadre de sa politique éducative, Ploërmel Communauté souhaite étendre le projet éducatif local sur l'ensemble de son territoire.

Après la présentation des activités pouvant être mises en place dans le cadre du PEL, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'opportunité pour les écoles de la commune d'y participer.

La commission scolaire, réunie le 8 février 2018, en présence des directeurs d'école et des représentants des parents d'élèves, a émis un avis favorable à la participation au PEL.

Cependant, les activités extra-scolaires étant d'une heure par semaine et ne concerne que les élèves du primaire, la commission est défavorable à la mise en place des AES. Les deux écoles de Concoret sont intéressées par participer au PEL uniquement dans le cadre des activités de tuilage.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'émettre un avis favorable

## **N° 09/02/2018 – CAMPING MUNICIPAL : DATES D'OUVERTURE 2018**

Vu la délibération du Conseil en date du 13 octobre 2015 fixant les dates d'ouverture du camping du 1er juin au 30 septembre, ainsi que les week-ends de Pâques, les week-ends et jours fériés de mai

Le conseil est amené à se prononcer sur le maintien ou la modification de ces dates pour la saison 2018. Après délibération, le Conseil DECIDE, par vote à mains levées et à l'unanimité, de fixer l'ouverture du camping comme suit :

- Week-end de Pâques : NON
- Week-ends et jours fériés du mois de mai : OUI
- Tous les jours du 01 juin au 30 septembre : OUI

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

## **N° 10/02/2018 – TERRAIN DE FOOTBALL : FOURNITURE ET POSE DE PARE-BALLONS**

Monsieur le Maire fait savoir que l'état des pare-ballons situés autour du terrain de football présente un danger pour les utilisateurs. Des devis ont donc été sollicités. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation de cette opération et sur son financement.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- De valider ce programme de travaux pour 2018,
- D'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des différents organismes pour ce projet, à savoir :
  - Conseil départemental : au titre du PSD (25 %)
  - Préfecture du Morbihan : au titre de la DETR (27%)
- De prévoir la dépense au budget 2018 de la commune en section d'investissement

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Ploërmel communauté : rapport annuel d'activités 2016
- Calendrier 2018 des prochaines séances du conseil municipal : 27 mars, 17 avril, 15 mai, 12 juin, 10 juillet, 18 septembre, 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre
- Association sportive des municipaux de Quéven : 5è édition du critérium national UNASAT de pétanque des élus et des agents municipaux
- Aménagement du stationnement co-voiturage au lieu-dit « la Lorette »
- Commission voirie : mardi 6 mars 2018 à 20 h 30.

Fin de la séance à 23 h 15.